



# L'Engagement

Le magazine de l'Anesf

--- SAVE ---



EARTH



GREEN



## Dossier : Le développement durable

Le statut d'étudiant hospitalier en maïeutique

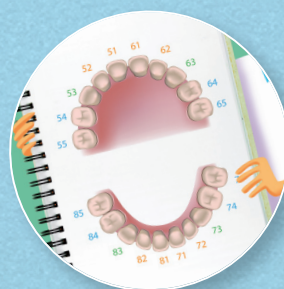
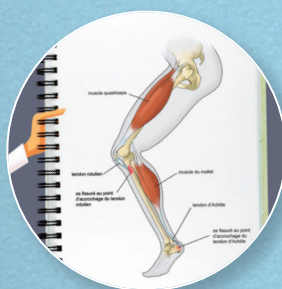
La Grande Conférence de Santé

Retour sur les Jn'ESF

Et plus encore !

JEUNES PROFESSIONNELS  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

# Une protection santé **innovante** à partir de **9,6 €/mois !**



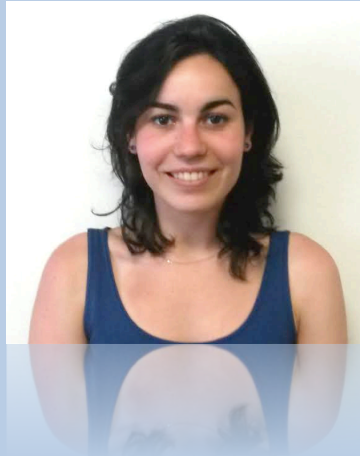
**Groupe  
Pasteur  
Mutualité**

Groupe Pasteur Mutualité partenaire  
des étudiants et des internes

**01 40 54 54 54** ou **www.gpm.fr**  
Du lundi au vendredi - de 8H30 à 18H00  
Rubrique "Jeunes professionnels"

Entre professionnels de santé, c'est plus rassurant.

[www.gpm.fr](http://www.gpm.fr)



CHERS ÉTUDIANTS, ADHÉRENTS, LECTEURS,

Les Journées nationales des étudiants sages-femmes ont de nouveau été un temps fort de notre réseau. 450 étudiants sages-femmes de toute la France se sont retrouvés à Poitiers pour 3 jours intenses de formations remplies d'échanges et de partages menant à de nouvelles perspectives pour notre formation et notre future profession.

Ces journées ont eu lieu le lendemain de la Grande Conférence de Santé. J'ai été heureuse d'annoncer à l'ouverture des Jn'ESF le vendredi 12 février, en présence du Président de l'Université de Poitiers, de différents Doyens de faculté et de la Directrice de l'école de sages-femmes de Poitiers, une très bonne nouvelle. En effet, il est écrit dans la feuille de route gouvernementale une volonté de *"faire émerger un corps d'Enseignant-Chercheur pour la maïeutique"*. Attention, soyons vigilants, c'est une des mesures qui n'est pas actée dans le temps (pas de date précise de mise en place). Or, à un an des élections présidentielles, il est fort probable que cette feuille de route ne soit pas poursuivie. C'est donc une opportunité à ne pas rater !

Pourquoi se saisir de la problématique ? Car vous êtes 12% à vouloir vous orienter vers un parcours recherche et plus de 13% à vouloir vous consacrer à l'Enseignement. C'est donc votre avenir direct qui est concerné. C'est également l'avenir de la formation. À l'heure où nous souhaitons tous être à l'Université, il nous faut être à la hauteur des valeurs de celle-ci : diplômes requis, culture scientifique, ouverture vers l'international...

Ce qui m'amène à vous parler de la mobilité internationale. Actuellement, trop peu d'étudiants sages-femmes ont la possibilité de s'ouvrir vers l'international et de confronter leurs pratiques professionnelles. Suite au groupe de travail concernant ce sujet aux Jn'ESF, vous avez été nombreux à demander à ce que le programme ERASMUS vous soit accessible pendant votre formation initiale. Nous nous saisissons du sujet depuis quelques mois afin d'établir les possibilités et de proposer un système cohérent avec notre formation, nos compétences et celles des autres pays.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter pour des informations diverses et variées, nous en sommes ravis. L'Anesf n'est pas là uniquement pour les étudiants engagés dans un mandat associatif. Elle représente TOUS les étudiants et ce depuis presque 30 ans.

Je vous souhaite de vous épanouir dans votre deuxième semestre, que vous soyez au début de vos premiers stages, en réflexion pour votre mémoire ou en plein stage pré-professionnel.

**Eléonore Bleuzen,  
Présidente de l'Anesf**

# Étudiants,

Etudiez, pratiquez, nous assurons

Bénéficiez d'offres adaptées à votre statut

## Offerte : la carte la médicale Plus

Responsabilité Civile Professionnelle  
Protection Juridique  
et Protection Individuelle



## Des tarifs préférentiels

Assurances Automobile, Habitation et Complémentaire Santé



## Une offre performante pour assurer vos crédits

Pour tous vos emprunts professionnels ou privés  
(voiture, logement ... )



Contactez-nous :



[www.lamedicale.fr](http://www.lamedicale.fr) et



applications iPhone  
et Android

N°Cristal 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXE

### La Médicale

Entreprise régie par le Code des assurances  
S.A. au capital entièrement libéré de 2 160 000 euros  
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris  
Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul  
75499 Paris Cedex 10 - 582 068 698 RCS Paris

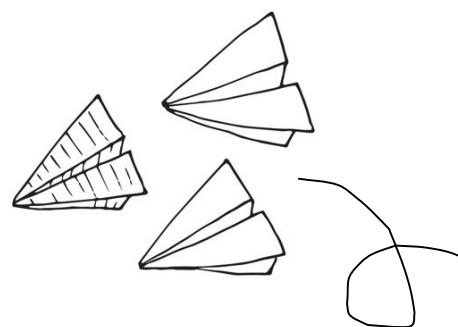
iPhone est une marque déposée par Apple Inc. Apple Store : service de télécharge-  
ment proposé par Apple Inc., titulaire de la marque enregistrée App Store.  
Android est une marque déposée par Google Inc. - Google play : service de télécharge-  
ment proposé par Google Inc, titulaire de la marque Google Play.



**La médicale**  
assure les professionnels de santé

# SOMMAIRE

- 6 | LE SAVIEZ-VOUS ?
- 7 | DOSSIER - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 10 | RÉSEAU - LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FAGE
- 12 | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - LA GRANDE CONFÉRENCE DE SANTÉ
- 14 | PROBLÉMATIQUES PROFESSIONNELLES - LES JOURNÉES DU CNSF
- 16 | PARTENARIAT - CONCOURS DES J'NESF
- 17 | RETOUR SUR LES J'NESF !
- 18 | QUESTIONS SOCIALES - LE STATUT D'ÉTUDIANT HOSPITALIER EN MAIEUTIQUE
- 20 | PCS - L'AMREF
- 22 | FOCUS ON - TOURS !
- 24 | PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ - PART 3: UN LONG PARCOURS POUR LE DROIT DE VOTE
- 26 | CULTURE
- 28 | JEUX
- 29 | LA BOUTIQUE ANESF
- 30 | HOROSCOPE
- 31 | LA BANDE-DESSINÉE D'ARMELLE



Anesf c/o FAGE  
5 rue Frédéric Lemaître  
75020 Paris  
[www.anesf.com](http://www.anesf.com)

**Rédactrice en chef :**  
Gwenaëlle Bontemps

**Directrice artistique :**  
Léa Kourganoff

**Remerciements :**  
Armelle pour la bande-dessinée, notre réseau et l'ensemble de nos partenaires

**Régie publicitaire :**  
Macéo éditions / RPS 11, bd Ornano  
75018 Paris  
Directeur : Monsieur Kamel Tabtab  
Tél : 01 53 09 90 05  
Mail : [k.tabtab@reseauprosante.fr](mailto:k.tabtab@reseauprosante.fr)

**Imprimeur :**  
L'Imprimerie des Hauts de Vilaine  
BP 52179  
35221 Châteaubourg Cedex

Les annonceurs sont seuls responsables  
du contenu de leurs annonces.

Ne pas jeter sur la voie publique.



# LE SAVIEZ-VOUS ?



BIBERON NATUREL !  
Généraliser l'allaitement maternel sauverait plus de 800 000 enfants par an !

## JACQUES A DIT !

Le jeu "Jacques a dit" s'appelle "Jean-Guy dit" au Québec ! Voilà qui ravit notre VP Elections... Jean-Guy dit : Va voter !

JACQUES  
» a dit «  
RANGE  
ta chambre !

## LE MANQUE DE SOMMEIL DONNERAIT ENVIE DE MANGER DE LA MALBOUFFE !



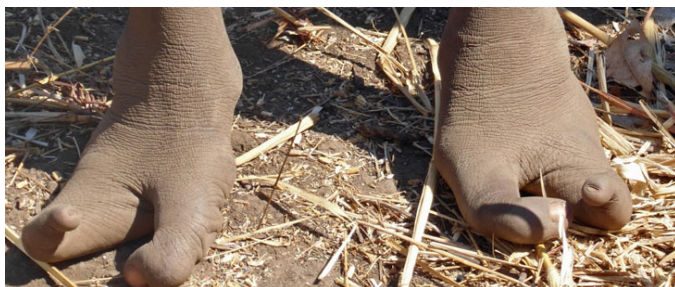
Une étude réalisée par des chercheurs du Centre hospitalier de St. Lukes Roosevelt et de l'Université de Columbia à New York a pu prouver que moins vous dormez plus vous êtes susceptibles de consommer des aliments malsains.

En effet, après avoir analysé par IRM l'activité cérébrale de 25 volontaires de poids normal après cinq nuits de privation de sommeil, les chercheurs ont constaté que les régions cérébrales associées au plaisir et à la récompense réagissent beaucoup plus fortement à des photos de malbouffe qu'à des photos d'aliments sains lorsqu'il y a privation de sommeil !

## 25 DE LA POPULATION D'UNE TRIBU AU ZIMBABWÉ SONT NÉS AVEC 2 ORTEILS À CHAQUE PIED

Cela est dû à une maladie génétique appelée ectrodactylie, qui touche normalement une personne sur 90 000, mais bien que cette anomalie soit très rare, elle touche un quart de la population de Vadoma, une tribu située à l'ouest du Zimbabwe, en Afrique.

Cette malformation s'est propagée de façon excessive dans cette tribu à cause de la consanguinité et du caractère dominant de cette anomalie.



## SE BROSSER LES DENTS APRÈS AVOIR MANGÉ SERAIT NOCIF POUR LES DENTS !

Suite à un sondage, la Fondation Britannique de Santé Dentaire a constaté que 81% des personnes ne savaient pas que se brosser les dents après avoir mangé des aliments et des boissons acides peut endommager les dents et ce de façon permanente. Elle recommande de :

- Se brosser les dents **avant** le petit déjeuner ou **attendre une heure** après avoir mangé ou bu quoi que ce soit d'acide avant le brossage.
- Utiliser une paille en buvant des boissons acides pour réduire le contact avec les dents.
- Mâcher des chewing-gums sans sucre, ce qui permettra de produire plus de salive pour aider à annuler les acides dans la bouche.
- Terminer un repas avec du fromage ou du lait pour aider à neutraliser des acides.



## COMMENT SE TRANSFORMER EN SCHTROUMPF ?

L'argyrie est une maladie rare causée par l'exposition abusive à des formes chimiques de l'élément d'argent en l'ingérant. Le symptôme le plus marquant et le plus inhabituel de ce trouble organique est qu'il vous donne l'apparence physique d'un Schtroumpf, en effet, l'argyrie se caractérise par le virage de la peau humaine à la couleur bleue.



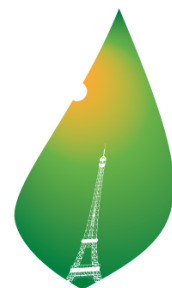
# Le développement durable



Ça nous concerne !

DOSSIER

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



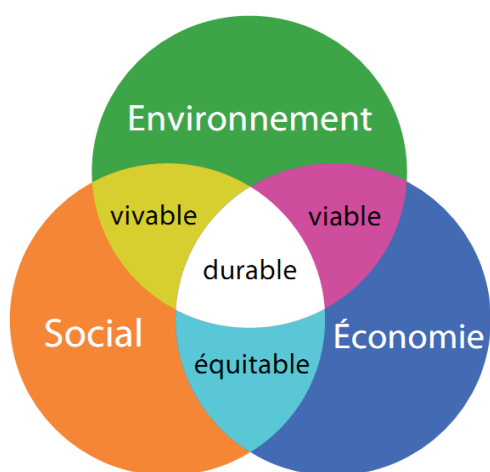
**PARIS2015**  
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
**COP21·CMP11**

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terme “développement durable” apparaît pour la première fois dans le rapport Brundtland en 1987. Il est défini comme “un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”.

Le développement durable est composé de 3 piliers : l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.

Le social doit donc être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.



## ET LA COP 21 DANS TOUT ÇA ?

La COP 21 (Conférence des Nations Unies pour les changements climatiques) est la descendante d'une longue lignée de COP et a eu lieu à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015.

Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place, dans le but de limiter le réchauffement climatique et de promouvoir le développement durable.

Pour préparer cet accord, chaque pays devait préparer et publier en amont de la COP21 une contribution qui présentait un plan de travail concret à même de permettre à l'État concerné de faire sa part au sein de l'effort universel.

A la fin de la conférence, un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, y a été validé par tous les participants, fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

La COP 21 a permis aussi d'induire de nombreuses initiatives et manifestations citoyennes pour le développement durable comme celles proposées par la FAGE, et auxquelles adhère l'Anesf. Les actions mises en place en partenariat avec la FAGE sont les suivantes :

### 1. La Charte d'engagements pour le développement durable

Présentée lors du Conseil d'administration de la FAGE, elle est composée d'un préambule qui rappelle le rôle des associations étudiantes, les grands textes nationaux et internationaux en terme de développement durable ainsi que l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C.

Ce préambule est ensuite suivi d'engagements répartis en 6 axes que se sont engagés à respecter les signataires (dont l'Anesf) :

- Identifier et mettre en oeuvre les bonnes pratiques,
- Mettre en place et assurer une veille dans une logique d'amélioration continue,
- Intégrer une démarche de développement durable dans ses actions,
- Sensibiliser et former à la nécessité de préserver l'environnement,
- Participer, être acteur de la démarche développement durable de son campus,
- Se positionner comme acteur responsable du développement durable.



# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2) L'Anesf, fédération pilote du calculateur carbone des associations étudiantes :



## LE CALCULATEUR CARBONE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pensé pour les associations étudiantes, le Calculateur Carbone des associations étudiantes permet de calculer son empreinte carbone sur une année.

Une association peut donc visualiser son bilan, mesurer les postes à fort impact énergétique ainsi qu'utiliser les conseils proposés pour améliorer son bilan poste par poste.

Le but étant de faire diminuer son empreinte d'une année sur l'autre.

L'Anesf s'est portée volontaire pour être Fédération pilote : elle teste donc le calculateur avant les autres !

Le calendrier est le suivant :

Avril : Finalisation des bilans des fédérations pilotes.

Mai : Mise à disposition du Calculateur Carbone pour toutes les Fédérations de la FAGE.

Ces deux initiatives ont reçu le label "COP21" certifiant leur utilité dans la lutte contre le réchauffement climatique.

## MAIS AU LOCAL, VOUS POUVEZ FAIRE QUOI ?

Vous pouvez aussi participer à la lutte contre le réchauffement climatique ! Voici quelques exemples :

- Vous organisez une soirée étudiante ? Utilisez des écocup, recyclez les bouteilles en verre ...
- Dans le local de votre association ? Mettez en place le tri-sélectif, passez un partenariat avec une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui permettrait aux étudiants de bénéficier d'un panier de fruits et légumes de saison par exemple ...
- Dans votre vie de tous les jours ? Achetez local, de saison, bio ...

"Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé."

*Margaret Mead, anthropologue américaine*



**Louise Goetghebur,**  
VP PCS



## LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FAGE

**La FAGE<sup>1</sup> lance pour la 2ème année, ses États Généraux.** L'année dernière le thème central portait sur la pédagogie déclinée en sous-thèmes : acquisition des compétences, qualification des enseignants (- chercheurs), place du numérique et rythmes universitaires.

Cette année, le réseau de la FAGE a décidé de réitérer les états généraux en les inscrivant dans le **dialogue structuré**. C'est un processus de discussions entre les jeunes et les décideurs sur les thèmes et les préoccupations qui les concernent. L'objectif est de donner la parole aux jeunes et de leur permettre de participer activement aux processus de décisions démocratiques en proposant des idées innovantes et des recommandations sur les politiques qui influent sur la vie des jeunes. Le but est d'entretenir voire de construire une relation entre les décideurs politiques et les jeunes. **L'action-clé 3 du programme Erasmus+** soutient directement la mise en place d'actions et l'organisation de rencontres entre jeunes/organisations de jeunesse et responsables politiques/expert du secteur jeunesse **au niveau local, régional, national ou international**. L'idée est de faire participer le plus grand nombre de jeunes, y compris ceux qui sont les plus éloignés des réflexions sur ces questionnements.

Le thème choisi cette année est très large : la démocratisation. En effet, à pratiquement un an des élections présidentielles, les langues se délient dans la presse, les programmes présidentiels commencent à se dessiner. On entend de plus en plus parler d'augmentation des frais d'inscription, de sélection à l'entrée de l'Université, de restriction ou encore de frais différenciés ou modulaires... Autant de propositions qui bafouent les valeurs que nous, l'Anesf et l'ensemble du réseau de la FAGE, portons d'une université pour tous et toutes et le partage des savoirs sans barrière.

Ainsi plusieurs sous-thèmes ont été définis :

- Le lien entre le secondaire et le supérieur : orientation, ré-orientation, pédagogie dans l'enseignement, découverte du monde universitaire...
- Le financement de l'Enseignement Supérieur Public : établissements privés et publics, acteurs du financement, formes de financement...
- Les relations entre les mondes socio-

économiques et académiques : formation initiale et continue, alternance, apprentissage, insertion professionnelle...

- L'accessibilité et la mobilité dans l'Enseignement Supérieur : frais d'inscription, aides sociales, mobilité internationale...

Le Conseil d'Administration de l'Anesf s'est positionné pour travailler essentiellement sur la pédagogie, la mobilité internationale et les aides sociales. Ces sujets nous tiennent à cœur, et ont été choisis car nécessaires à l'évolution de la formation.

Les différentes concertations avec les étudiants peuvent prendre plusieurs formes : des groupes de travail, des questionnaires, des formations (certaines d'entre elles aux Jn'ESF étaient dans ce but), des tables rondes, micro-trottoirs, cafés débats... Le rendu des travaux se fera sous forme de contributions de toute forme : écrit, vidéo, poster. La FAGE s'occupera de faire une synthèse des différentes contributions des fédérations (de filières et territoriales) afin de produire un livre blanc qui sera remis aux instances politiques (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aux instances représentatives de la jeunesse Française et Européenne, parlementaires ...)

Le lancement officiel de ces États Généraux se déroulera au SNEE, le 1er avril 2016. Pendant deux mois, les événements locaux et nationaux vont s'enchaîner et vous serez bien sûr sollicités pour participer à tous les sujets. Les Assoliades permettront de faire une première synthèse des travaux sur chacun des quatre thèmes. Le Congrès de la FAGE, fin septembre, permettra la remise officielle du Livre Blanc aux représentants politiques présents.

**Éléonore Bleuzen,**  
**Présidente de l'Anesf**

<sup>1</sup>Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)  
- [www.fage.org](http://www.fage.org)

<sup>2</sup>instruit par les institutions européennes en 2006

## Mustela®, une marque des Laboratoires Expanscience

Les Laboratoires Expanscience, laboratoires français au capital 100% familial, sont investis depuis 2004 dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

A ce titre ils s'engagent notamment à :

- proposer des produits dermo-cosmétiques et des actifs plus respectueux de l'Homme et de l'environnement,
- réduire leur impact environnemental, notamment via l'éco-conception\* de 100% de leurs nouveaux produits dermo-cosmétiques.

La contribution des Laboratoires Expanscience au développement durable a été reconnue comme exemplaire par l'AFAQ 26000 suite à une évaluation indépendante menée par AFNOR Certification.

\* Sur tout le cycle de vie du produit : de l'approvisionnement en matières premières, en passant par la production et la distribution, jusqu'à la fin de vie du produit.

En savoir + : [www.expanscience.com/developpement-durable](http://www.expanscience.com/developpement-durable)



## Mustela®, une marque engagée

Parce que prendre soin de la peau des bébés passe aussi par préserver leur environnement, Mustela® œuvre bien au-delà de la peau des tout-petits, en protégeant leur cadre de vie.

Les soins Mustela Bébé, des soins éco-conçus :

- un actif naturel breveté issu d'une filière responsable : le Perséose d'Avocat®
- des formules biodégradables pour les soins lavants moussants
- une gamme complète de flacons recyclables\*\*, des tubes intégrant du plastique recyclé
- des étuis fabriqués avec des cartons issus de forêts gérées durablement et imprimés avec des encres à base d'huiles végétales

\*\*Selon les critères du marché français



Face aux questions des mamans, Mustela s'engage sur :

Une sécurité maximale, pour une utilisation des produits Mustela Bébé dès la naissance

- formules hypoallergéniques\*\*\* et haute tolérance
- formules testées cliniquement sous contrôle dermatologique et pédiatrique

Une sélection rigoureuse des ingrédients via un cahier des charges strict

- éviction des ingrédients questionnés : 0% paraben, phénoxyéthanol, phtalate, EDTA, extrait de plante génétiquement modifiée, chlorphénésine, alcool, SLS...

Une démarche de naturalité maximale au service de l'innocuité

- 92% d'ingrédients d'origine naturelle en moyenne

Une recherche continue en dermatologie-pédiatrique depuis plus de 60 ans

- mieux répondre aux besoins de la peau du bébé et accompagner son développement

\*\*\*formulées pour minimiser les risques de réactions allergiques

En savoir + : [www.mustela.fr](http://www.mustela.fr)



MUSTELA®, L'EXPERT DE LA PEAU DES BÉBÉS ET DES FUTURES MAMANS DEPUIS PLUS DE 60 ANS.



## LA GRANDE CONFÉRENCE DE SANTÉ



Grande conférence  
de la santé

***Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé débutée le 8 juin 2013, le système de santé français s'est vu porté au premier plan des diverses opérations médiatiques. Nous avons tout d'abord pu suivre les différentes étapes du long chemin parsemé d'embûches de la Loi de Santé votée et publiée au journal officiel le 26 janvier dernier.***

Suite à cette loi qui a énormément fait débat et pour réconcilier les professionnels avec les orientations prises par le gouvernement, est arrivée la préparation de la Grande Conférence de Santé. Lancée à l'initiative du Premier Ministre Manuel VALLS et pilotée par Mme Anne-Marie BROCAS Présidente du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie et Mr Lionel COLLET Conseiller d'État, ancien directeur de cabinet de Geneviève Fioraso, le 22 juin 2015.

Cette préparation avait comme objectif d'établir des concertations pendant plusieurs mois pour aboutir à la GCS en début d'année 2016 avec l'annonce de plusieurs mesures concernant notre système de santé et la formation des étudiants et professionnels.

Après création du comité de pilotage, les différents travaux ont été lancés regroupant les représentants des étudiants et des professionnels de santé (associations et syndicats), les représentants des patients, les directeurs et directeurs généraux des hôpitaux et autres représentants du monde de la santé, autour de trois grandes thématiques :

- La formation initiale et continue des professionnels de santé, en y alliant la recherche
- Les métiers et compétences
- Les parcours professionnels et les modes d'exercice

Plusieurs réunions et groupes de travail se sont donc succédés de juillet 2015 à décembre 2015 auxquels les représentants des sages-femmes et des étudiants ont bien sûr assisté.

Après ces quelques mois de concertations, concluant à plus de 300 participants et quelques 90

contributions, s'est tenue la Grande Conférence de Santé le 11 février 2016 au CESE. Suite à une journée de plénières et de tables rondes, Manuel VALLS a conclu cette journée par des annonces officielles. S'en est suivie la diffusion de la feuille de route du gouvernement concernant la politique de santé. Ainsi 22 mesures ont été rédigées et devront être appliquées ou mises en place d'ici les prochaines élections présidentielles de 2017.

Parmi ces nombreuses mesures certaines ont plus ou moins d'impact pour la formation de sage-femme, voici développées certaines qui pourront attirer votre curiosité.

A travers l'objectif d'innover pour mieux former les professionnels de santé, le gouvernement a choisi de garder le numerus clausus. Il a cependant affirmé sa volonté de prendre (plus) en compte les besoins régionaux en terme de santé publique. C'est l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS), dont l'Anesf est membre de droit, qui s'occupe d'établir chaque année le Numerus Clausus pour les formations des professions médicales et pharmaceutiques. Cette mesure ne conduit pas totalement à la régionalisation du Numerus Clausus, auquel les étudiants étaient fortement opposés, mais rappelle qu'actuellement le numerus clausus ne répond plus aux besoins des professionnels de santé, et est utilisé comme outil de sélection dans les formations.

On retrouve également le développement des passerelles pour les étudiants ayant eu la moyenne mais n'étant pas autorisés à poursuivre leurs études dans les différentes filières proposées en PACES afin qu'ils puissent se réorienter sans avoir à recommencer en 1ère année dans une autre filière. Dans une même optique, il en ressort la volonté de



multiplier et développer les expérimentations PACES dans le but de diversifier les profils des étudiants pour les formations de santé et également d'augmenter et diversifier les débouchés possibles à la sortie d'une PACES. Le gouvernement a d'ailleurs fait le choix de nommer une personnalité pour accompagner les Universités en cours d'expérimentation ou celles qui seront volontaires. L'Université d'Angers avec son expérimentation PluriPASS semble être la bonne candidate.

Une des mesures remarquées de cette feuille de route et demandée par les étudiants concerne la création de passerelles permettant aux paramédicaux diplômés de reprendre le cursus des études médicales ou pharmaceutiques en 2ème ou 3ème année suivant les niveaux et compétences qui leurs sont reconnus comme cela existe déjà pour certains diplômes.

Le gouvernement marque également son désir de rapprocher les formations paramédicales et de sage-femme de l'Université en mettant en place des discussions avec les régions afin que celles-ci comprennent la nécessité et l'utilité d'un travail de convergence des droits aux bourses. Le but étant qu'à terme toutes les filières sanitaires et sociales puissent accéder aux mêmes droits que les étudiants universitaires et à tous les services du CROUS. Cette victoire est en particulier due au travail commun de communication entre l'Anesf, la FNEI (étudiants en soins infirmiers), la FNEK (étudiants en kinésithérapie), l'UNAEé (étudiants en ergothérapie) et l'ANEP (étudiants en psychomotricité). Dans une même logique d'idée, il a également été annoncé comme objectif à court terme de confier l'encadrement pédagogique des formations paramédicales aux Universités. Les travaux de conventions seront ainsi développés, en améliorant les accès aux services universitaires, et les modalités

de délivrance des diplômes adaptées au système universitaire afin qu'en finalité les étudiants des formations paramédicales soient sanctionnés de diplômes universitaires.

Dans le but de développer la culture de l'interprofessionnalité et du travail en équipe, des temps de formation théorique et pratique vont être développés. Un groupe de travail va être organisé avec les différents acteurs concernés pour définir quel sera le socle commun à toutes ces filières, c'est-à-dire quelles pourront être les unités d'enseignement mutualisées et les modalités de mise en place de cette mutualisation. Des stages au sein des autres professions ou des mises en situation ainsi que des études de cas seront les outils de cette orientation pluridisciplinaire qui devrait voir le jour au cours de l'année 2017.

Enfin parmi toutes ces directives et orientations, la mesure 11 ressort particulièrement du lot. Elle prévoit en effet, le développement de l'accès aux formations à la recherche pour tous les étudiants en Santé. De plus elle implique également pour la profession de sage-femme **l'émergence d'un corps d'enseignants-chercheurs en maïeutique !** C'est la première fois que cette thématique est écrite sur une feuille de route gouvernementale. C'est une avancée importante pour notre formation et notre profession, et laisse à penser que des évolutions favorables seront possibles dans un futur proche.

L'Anesf sera bien sûr présente pour veiller à l'application de ces mesures, et saura rappeler au gouvernement ses engagements.

**Benjamin Rocheteau,**  
VP Etudes Maïeutiques





Collège National des Sages-Femmes de France

## LES JOURNÉES DU CNSF

**Les 1er et 2 février, se sont déroulées les 14èmes journées du Collège National des Sages-Femmes (CNSF).**

**C'est ainsi qu'étudiants et professionnels ont pu se retrouver au Palais des Arts et des Congrès à Issy-les-Moulineaux, afin d'échanger autour de thématiques centrales de notre profession.**

Ces journées nous ont permis de faire le point sur l'actualité de la maïeutique, aussi bien au niveau politique que de la recherche.

En effet, nous avons pu discuter des nouvelles avancées de nos compétences, avec la mise en place des expérimentations sur les Maisons de Naissance.

Pour rappel, le gouvernement a décidé de lancer de manière expérimentale les Maisons de Naissance en France, ainsi **9 projets vont pouvoir voir le jour**. La sage-femme aura une place centrale dans ces nouveaux lieux de naissance, mais certains problèmes se posent comme le prix des assurances Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).

Le Projet de Loi de modernisation de notre système de Santé, dite Loi de Santé a également été abordé. Le projet de loi a été adopté, après de longs mois d'attente le 26 janvier dernier, et ouvre de nouvelles compétences aux sages-femmes : l'autorisation de pratiquer l'IVG médicamenteuse, la possibilité de prescrire des substituts nicotiques à l'entourage de la femme enceinte ainsi qu'aux personnes gardant des enfants dans la période post-natale, de vacciner les personnes proches du nouveau-né (famille proche mais aussi nourrices, les auxiliaires de puériculture, etc) et la possibilité de mener une consultation post-natale, peu importe le mode d'accouchement.

L'acquisition de ces nouvelles compétences a de nombreuses retombées positives sur l'exercice de notre profession, cela dit, il faut que nous restions vigilants, les décrets d'application n'étant pas encore publiés.

Sur le versant de la recherche, les lauréats du prix du CNSF et de la bourse maïeutique fondation Mustela ont pu présenter leurs travaux de recherche.

Les travaux présentés pour le prix du CNSF portaient sur :

- L'accouchement dans l'eau, présenté par Julie ANSELM I
- Surveillance échographique élevée des grossesses à bas risque : fréquence, motifs et déterminants associés, présenté par Déborah PERROT

Les travaux choisis par la bourse maïeutique fondation Mustela étaient sur :

- Enquête déclarative sur les pratiques maïeutiques durant l'accouchement eutocique en France, de Chloé BARSINSKI
- Enquête nationale périnatale 2016, présentée par Bénédicte COULM
- Le décubitus latéral pour les variétés postérieures, présenté par Anne CHANTRY
- Variabilité de la pratique de l'épisiotomie en France, présenté par Anne-Lise CHUILON

En dehors de ça, nous avons pu également nous rassembler autour de thématiques propres à notre profession telles que l'IVG en France, la santé sexuelle des adolescents, l'obésité et la grossesse, les pratiques sur le fœtus et les nouveau-nés. Cela nous a aussi permis de faire le point sur les nouvelles recommandations propres à notre exercice.



Parallèlement, les professionnels ont pu affiner leurs compétences grâce à des ateliers pratiques autour de différents sujets comme le périnée, les violences faites aux femmes, la contraception et bien d'autres.

Par ailleurs ces journées ont aussi permis à tous les adhérents et les membres du CA de se retrouver pour l'Assemblée Générale du CNSF. Ainsi, les nouveaux adhérents du collège ont pu être présentés à l'ensemble des membres.

Pour rappel, l'Anesf a adhéré au CNSF dans le "collegium d'associations et de syndicats adhérents" lors du CA d'octobre 2015, comme d'autres organisations : l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-Femmes (ONSSF) et l'Association Nationale des Sages-Femmes Cadres (ANSFC).

D'un point de vue personnel, cette expérience a été très enrichissante. J'ai appris énormément de choses sur notre pratique mais également sur notre profession.

J'ai rencontré énormément de personnes intéressantes, dont certaines qui, chaque jour, font avancer notre profession et se battent pour qu'elle soit reconnue à sa juste valeur. Après ces journées, je peux vous affirmer que oui, nous sommes légitimes à demander l'intégration universitaire, oui nous sommes une profession médicale et nous avons toute notre légitimité à demander l'ouverture de la recherche en maïeutique parce qu'aujourd'hui, oui nous avons une réelle culture scientifique.

En tant qu'étudiant, **vous pouvez adhérer à titre individuel au CNSF** pour un montant des cotisations de 25€ et la cotisation est offerte pour les jeunes diplômés (1ère année d'exercice), ainsi vous pourrez bénéficier des invitations aux événements du CNSF, vous aurez une place lors des AG et vous pourrez profiter des actualités du CNSF grâce à la newsletter.

**Maeva Demazeau,**  
VP Problématiques Professionnelles

## COIN DÉTENTE



C'est bientôt Pâques ! Trouve les 7 différences entre ces deux paniers !



## CONCOURS JN'ESF : REPRÉSENTE LA PARTENALITÉ DANS UNE ŒUVRE D'ART

Pour la Journée Nationale des Etudiants Sages-Femmes 2016, sous le thème de la culture et du soin, l'Anesf et son partenaire annuel **La Médicale** vous ont proposé un jeu concours « Représente ta parentalité ».

Le but était simple : réaliser une œuvre d'art représentant votre perception de la parentalité, et nous envoyer une photo de votre œuvre. Le prix pour les trois œuvres les plus appréciées était une **batterie portable** offerte par La Médicale

Vous avez été nombreux à participer !

Chaque personne présente à la Jn'esf a pu voter pour son œuvre préférée tout au long de la journée de vendredi.

Toutes les œuvres étaient intéressantes et réfléchies. Les plus populaires se sont avérées être les suivantes.

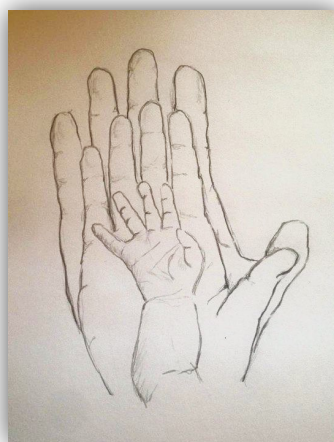
L'Anesf et La Médicale tiennent à remercier l'ensemble des participants, et espèrent que ce jeu vous a plu !

**Clémence Evrard,  
VP Partenariats**

2<sup>ÈME</sup> PLACE :  
NATACHA GROS JEAN,  
NIMES



1<sup>ÈRE</sup> PLACE :  
LENA BLANCHARD,  
PARIS SAINT ANTOINE



3<sup>ÈME</sup> PLACE :  
ESTHER VILLALOBO,  
BORDEAUX



**La médicale**  
assure les professionnels de santé

Lena Blanchard, grande gagnante du concours, auprès d'Arnaud Marti, représentant de La Médicale.





# RETOUR SUR LES JN'ESF !





## LE STATUT D'ÉTUDIANT HOSPITALIER EN MAÏEUTIQUE

*Après 3 ans de travail entre l'Anesf, la CNEMA (Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique), la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) et la DGESEP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) le statut d'étudiant hospitalier en maïeutique verra le jour en septembre 2016. Il permet aux étudiants sages-femmes de second cycle d'avoir un statut bien défini au sein du code de la santé publique, de la même manière que les étudiants en médecine, pharmacie et odontologie.*

Cet encadrement législatif et réglementaire a été permis par :

- un amendement au projet de loi santé créant le statut d'étudiant hospitalier en maïeutique au sein de la partie législative du code de la santé publique et accepté dans le texte final
- un décret entraînant la création d'articles relatifs à ce statut au sein de la partie réglementaire du code de la santé publique.

Celui-ci correspond au statut d'agent public et s'applique aux étudiants en maïeutique du second cycle. Les agents publics sont des personnels travaillant au sein d'un service public et/ou pour le compte d'un service public et/ou en lien avec des missions de services publics. Ces personnels peuvent être titulaires (fonctionnaires) ou non titulaires (contractuels, personnel médical). Les étudiants hospitaliers sont des agents publics non titulaires en formation. Leur formation pratique est répartie entre le secteur hospitalier (stages en soins généraux, salle de naissance, suites de couches, grossesses pathologiques, réanimation néonatale, etc) et le secteur extrahospitalier (exercice libéral, laboratoire de recherche, centre de planning et d'éducation familial, protection maternelle et infantile, etc).

### LE TEMPS DE TRAVAIL

L'étudiant hospitalier en maïeutique travaillera au moins un mi-temps en moyenne sur 12 mois soit 803,5 heures. Ceci impose un cadre légèrement plus strict aux écoles de sages-femmes dans la répartition des stages. En effet l'arrêté du 11

mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme impose seulement la réalisation de 48 à 68 ECTS de formation pratique, soit 1440 à 2040 heures sur l'ensemble du second cycle.

Enfin le temps de formation pratique ne doit pas se chevaucher avec le temps de formation théorique, par exemple après une garde, l'étudiant doit disposer d'un temps de repos réglementaire avant un cours ou un examen.

### LA RÉMUNÉRATION

Conformément à l'arrêté du 28 novembre 2013 relatif aux conditions de rémunération des étudiants sages-femmes, ces derniers perçoivent actuellement une rémunération à hauteur de 1200€ brut en M1 et 2400€ brut en M2. Ils sont donc des étudiants salariés de leur établissement support (CH). Cette rémunération est versée de façon mensuelle quelque soit le temps passé en formation pratique sur le mois en question.

A l'instar des autres étudiants médicaux, une part sera réservée au financement de cette rémunération au sein de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie. Leur nouveau statut prévoit que cette rémunération soit versée par l'établissement support lié par convention à la structure de formation dans laquelle ils sont inscrits.

L'établissement support est le centre hospitalier universitaire de rattachement, excepté pour l'école de Paris Foch dépendante de l'hôpital privé à but non lucratif Foch et l'école de l'Université



catholique de Lille dépendante du groupement des Hôpitaux de l'Institut catholique de Lille.

Enfin en tant qu'agents publics les étudiants hospitaliers sont des assurés sociaux affiliés au régime général de sécurité sociale.

## LES CONGÉS

Les étudiants sages-femmes en formation approfondie bénéficieront d'un congé annuel de 30 jours ouvrables durant lequel ils seront rémunérés. De plus, sur leur second cycle ils peuvent faire la demande d'un congé supplémentaire de 30 jours ouvrables non rémunéré après accord de la structure de formation en maïeutique et du directeur de l'établissement support de la structure de formation.

Cette réorganisation du temps de travail doit faire l'objet de discussions avec l'équipe pédagogique de chaque école de façon à trouver un point d'entente commun, l'objectif étant de favoriser l'épanouissement de l'étudiant dans un cursus de qualité. Ainsi le nouveau calendrier devra permettre :

- de conserver le bien-être des étudiants : allègement du rythme des enseignements théoriques, augmentation du nombre de semaines de travail personnel, libération de demi-journées de façon hebdomadaire...
- d'améliorer les conditions d'apprentissage : permettre aux étudiants d'assister aux cours de master, mise en place de travaux pratiques et travaux dirigés supplémentaires, plus grande variété d'UE optionnelles, accroissement du temps consacré à l'aide pour le mémoire...

Si maladie ou infirmité les mettant dans l'incapacité de se rendre en stage, les étudiants auront droit à un maximum d'un mois durant lequel ils perçoivent la totalité de leur rémunération et à un mois pendant lequel ils perçoivent seulement la moitié. Dans tous les cas ils conserveront leurs droits à la totalité des suppléments pour charges de famille.

Concernant le congé de maternité, d'adoption ou de paternité, les étudiants hospitaliers auront droit aux congés et aux prestations prévus par le code de santé publique, le code du travail et le code de sécurité sociale.

## LES INDEMNITÉS DE TRANSPORT

Les étudiants sages-femmes sont régulièrement amenés à effectuer des stages dans des maternités périphériques autres que celle de leur établissement de rattachement. En effet les CHU n'ont pas les ressources pour accueillir tous les étudiants d'une même école. De plus l'intérêt pédagogique est énorme étant donné les différences de pratique, les différences de niveau (I, II ou III) et les perspectives de carrière. Cependant ces déplacements ont un coût.

Ainsi, un étudiant stagiaire en dehors de l'établissement de rattachement de son école pourra prétendre à une indemnité forfaitaire de transport sous réserve que son lieu de stage soit situé à plus de 15 km de son école et de son domicile. Ceci ne sera pas cumulable avec un autre dispositif de prise en charge de frais transports sur la même période.

Le montant et les modalités de versement de cette indemnité seront définis par arrêté conjoint des ministres chargés du budget, de l'enseignement supérieur et de la santé. Les étudiants sages-femmes rejoindront sûrement les externes, les étudiants en pharmacie et en odontologie au sein de l'arrêté du 11 mars 2014. Celui-ci fixe le montant de l'indemnité à 130€ brut versé mensuellement.

En cas de questions, rapprochez-vous de vos administrateurs ou contactez [qs@anesf.com](mailto:qs@anesf.com).

**Morgane David,**  
**VP Questions Sociales**

# L'AMREF

## LA SITUATION EN AFRIQUE

En 2013, près de 180 000 femmes sont décédées en Afrique subsaharienne des suites d'une grossesse ou d'un accouchement. Ces pertes représentent à elles seules deux tiers de la mortalité maternelle mondiale. 80 % de ces disparitions auraient pu être évitées si ces femmes étaient accompagnées de sages-femmes formées.

## LA CAMPAGNE « STAND UP FOR AFRICAN MOTHERS »

*1 sage-femme formée = 500 femmes et bébés pris en charge au cours d'une année.*

L'AMREF (African Medical and Research Foundation), première ONG de santé publique en Afrique, s'est lancée dans le projet de récolter 30 millions d'euros pour la formation des sages-femmes africaines.

Débutée en 2011, la campagne internationale « Stand up for African Mothers » a pour but de financer la formation de 15 000 sages-femmes en Afrique Sub-Saharienne afin de réduire la mortalité maternelle dans ces pays. Elle vise également à faire reconnaître le rôle des sages-femmes pour la stabilité et la paix en Afrique, avec pour porte-parole la sage-femme ougandaise Esther Madudu. Cette dernière était nommée pour le prix Nobel de la paix en 2015.

Au-delà de la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ces sages-femmes seront présentes tout au long de la vie des femmes et des enfants : soins du nourrisson et vaccination des nouveau-nés, éducation sexuelle et reproductive auprès des jeunes, sensibilisation des communautés à la planification familiale et à la contraception, suivi de la grossesse et de l'accouchement, prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, droits des femmes à disposer de leurs corps.

## LA FORMATION DES SAGES-FEMMES

Actuellement, 7000 sages-femmes sont en cours de formation dans 7 pays : Kenya, Mozambique, Ethiopie, Ouganda, Sénégal, Soudan du Sud et Tanzanie. De nouveaux pays vont bénéficier du programme de formation en 2016 : la Côte d'Ivoire et le Bénin.

## L'ANESF ET L'AMREF

L'Anesf et l'AMREF ont établi un partenariat en 2013 afin de sensibiliser les étudiants à la cause. En effet, en tant que futurs professionnels de la santé des femmes, les étudiants sages-femmes n'ont pas pu rester insensibles face à ce constat. Et Depuis 2013, les actions ne cessent de se multiplier.

Un **kit de mobilisation** est envoyé aux associations adhérentes afin de pouvoir mettre en place des actions et récolter des fonds pour la campagne "Stand-up for African Mothers". Ce kit comprend des affiches, t-shirts, informations et bracelets de naissance africains afin d'aider la création de projets en faveur de l'AMREF.

## ET AUJOURD'HUI ?

Depuis 2013, les étudiants sages-femmes et les sages-femmes françaises engagées pour la campagne ont ainsi permis de collecter près de 50 000 euros en faveur des programmes de formation des sages-femmes. Sur l'année 2015, près de 11 000 euros ont été récoltés par votre mobilisation !

Bravo à vous tous ! Et encore plus de projets menés par vous !



**Lucie Laprée**  
CM Prévention, Citoyenneté, Solidarité

## Les indispensables pour vos études :

**OFFERT**  
sur macsf.fr

Responsabilité civile professionnelle -  
Protection juridique

À partir de  
**16 €**  
par mois<sup>(1)</sup>

Complémentaire santé

Jusqu'à  
**21400 €**<sup>(2)</sup>

Prêt étudiants

**ACHAT<sup>(3)</sup>,  
FINANCEMENT  
ET ASSURANCES<sup>(4)</sup>**

Pack auto

À partir de  
**4 €**  
par mois<sup>(5)</sup>

Multirisque habitation

15-083 - 03-2015

3233<sup>(6)</sup> ou macsf.fr

L'assureur des professionnels de la santé



macsf.fr/etudiants

(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 31 ans ou de moins de 36 ans pour un étudiant en chirurgie-dentaire ou pharmacie et de moins de 41 ans s'il étudie en médecine. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Avec le service Clubauto MACSF (www.clubauto-macsf.com). (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. (5) Jusqu'à 2 pièces. (6) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - ORIAS n°13004099 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - SAM - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 343 973 822 RCS NANTERRE - MFPS : Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.



## FOCUS ON : TOURS !

Située en plein cœur du département de l'Indre-et-Loire, dans la région Centre-Val-de-Loire, la ville de Tours est classée « ville d'art et d'histoire » et est inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Berceau de la Renaissance, les rois de France furent séduits par la beauté de ses paysages et la douceur de son climat ; ils firent d'elle leur capitale et la surnommèrent « le petit Paris ». La ville a conservé depuis cette période un riche patrimoine bâti : son centre historique médiéval est l'un des mieux conservés de France.

Déambulez dans le quartier authentique de la Scellerie et ses rues à pavés et flânez dans les galeries d'art et les antiquaires, non loin de la Cathédrale et du Musée des beaux-arts... Arrêtez-vous siroter un verre à la terrasse d'un café sur la fameuse place Plum', bordée de maisons à colombages.

La nuit, la cité Tourangelle se visite comme un véritable décor lumineux. Une mise en scène originale redessine la ville, ses monuments, son architecture, fait émerger les îles de Loire, irise les berges...

Mais la vallée de la Loire est également une terre viticole réputée. De jeunes vigneronniers réalisent de véritables prouesses viticoles, proposant de petits bijoux pour le plus grand bonheur de nos portemonnaies. Aux « alenTours » de la ville, vous trouverez donc la Touraine et les vignobles tourangeaux qui vous proposeront tous types de vins.

L'école de sages-femmes de Tours se situant au sein du CHRU Bretonneau et dépendant de la Maternité Olympe de Gouges, compte 120 étudiants.

L'Association des Étudiants Sages-Femmes de Tours (AESFT) a été créée en 1997 et siège au sein de l'école de Sages-Femmes.

Adhérente à l'Anesf, l'AESFT s'est investie par 4 fois dans des événements nationaux : elle a organisé le 2<sup>ème</sup> congrès de l'Anesf en 2005 et un conseil d'administration en 2013, elle a participé à l'organisation des Jn'esf à Nantes en février 2015 ; cette année, elle organise une fois de plus un conseil d'administration de l'Anesf au mois de mars.

Lors du 12<sup>ème</sup> congrès de l'Anesf en Juillet 2015, c'est l'AESFT qui a remporté le Spéculum d'Or !





L'AESFT est fière d'être active sur plusieurs fronts : nous nous engageons dans de nombreuses actions de prévention, solidarité et citoyenneté, telles que le Téléthon, le Sidaction ou l'Hôpital des Nounours ; nous représentons nos étudiants au quotidien et nous soucions de leur bien-être, notamment en leur mettant à disposition une cafétéria où ils peuvent prendre thé et café, ainsi qu'en organisant quelques déjeuners inter-promos, afin de resserrer les liens. Notre voix étudiante est reconnue auprès des différentes instances qui encadrent nos études, grâce à nos délégués (chef d'établissement, Université, CHU).

L'association compte 13 vice-présidents et 2 chargés de mission :

- Présidente : Mathilde LINSMEIER
- Administrateurs Anesf : Orlane MARIE-JOSEPH et Camille NIETO
- Secrétaire : Eugénie FLEURY
- Trésorier : Clément ELPHEGE
- VP partenariats : Marion LAURENT et Marion LE FORESTIER

- VP PCS : Manon PERE-DUBOIS et Johanna SEGU
- VP évènements : Charlène DUFRESNE
- VP communication : Vanessa JAMES GEISELER
- VP logistique : Claire VETIER
- CM tombola/mission humanitaire : Coralie RENONCE
- CM pour le site internet : Camille BOURRELIER

Cette année, Benjamin Rocheteau, ancien administrateur de l'Anesf pour l'AESFT, a rejoint les rangs du bureau national de l'Anesf en tant que vice-président en charge des études maïeutiques.

Nous sommes ravis de vous accueillir et vous attendons avec impatience à Tours ! A très bientôt !

**Vanessa et Orlane,  
pour l'AESFT**





## PART 3 : UN LONG PARCOURS POUR LE DROIT DE VOTE...



### ÊTRE FRANÇAISE AU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Exclues de la vie politique, les femmes de la Révolution Française entendent bien exprimer leur volonté d'égalité et participent aux assemblées publiques. Cependant, en 1804, le Code Civil déclare la femme incapable juridiquement. Considérée mineure à vie, celle-ci dépend de l'autorité de son père, puis de son mari. D'après le Code Napoléon, « les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux ». En principe, la femme non mariée accède à la majorité à 21 ans, liberté toute relative car les métiers féminins sont rares et déconsidérés. Quant à la femme mariée, elle est avant tout une mère, mais elle ne détient aucun droit sur ses enfants. C'est pourquoi le divorce, autorisé depuis 1792, menace la femme d'être répudiée par son mari, la laissant ainsi démunie.

En 1848, avec la Deuxième République, le suffrage « universel » est rétabli, excluant toujours les femmes du droit de vote. En effet, les Républicains redoutent leurs voix, sujettes selon eux à l'influence de l'Église. Cependant, cette année-là, la principale revendication féminine est le droit au travail. Le 20 mars 1848, Eugénie NIBOYET crée *La Voix des Femmes*, journal et organisation féministes dédiés à l'éducation et à l'émancipation de la femme. Le même mois, Désirée GAY, autre « femme de 1848 », adresse au Gouvernement provisoire une pétition demandant du travail et des secours pour les femmes. En avril, dans *La Voix des Femmes*, Eugénie NIBOYET propose la candidature de George SAND à l'Assemblée Nationale, alors auteur politique engagée aux côtés du Gouvernement provisoire. Mais celle-ci considère cette candidature comme illégitime, estimant que l'obtention des droits civils est un préalable indispensable au suffrage universel.

Les femmes de 1848 s'expriment également au sein de clubs mixtes, mais le soutien des hommes est faible. Certaines ouvrent leurs propres clubs, tels

que le Club de l'Émancipation des Femmes et le Club de l'Éducation Mutuelle des Femmes, liant droit de vote et droit du travail au cœur de leurs préoccupations. Eugénie NIBOYET revendique un rétablissement du divorce (aboli en 1816), mais la chambre repousse la proposition. Désirée GAY et Jeanne DEROIN fondent en août 1848 *L'Opinion des Femmes*, nouveau journal féministe lié aux socialistes, alors que tout débat public leur est interdit depuis le 26 juillet. Dans ce journal, la solidarité sociale avec les ouvrières les plus démunies prime sur la solidarité entre femmes.



En 1849, Jeanne DEROIN tente de se présenter aux élections législatives, ce à quoi le socialiste PROUDHON répond « L'Humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique. L'homme invente, perfectionne, travaille, produit et nourrit la femme. Celle-ci n'a même pas inventé son fuseau et sa quenouille ». En 1850, la loi FALLOUX rend obligatoire, pour les





communes de plus de 800 habitants, l'ouverture d'une école publique de garçons ET de filles. Cependant, la scolarité n'est pas encore obligatoire. L'année suivante, le premier projet de loi proposant le droit de vote aux femmes voit le jour. En 1861, Julie-Victoire DAUBIE est la première femme bachelière. Mais en 1875, la Constitution de la III<sup>ème</sup> République confirme la privation de droits politiques pour les femmes. En 1880, les françaises accèdent aux Universités. L'année suivante, la loi Jules FERRY rend l'école primaire obligatoire, publique et laïque pour TOUS les enfants. En 1892, le port du pantalon par les femmes devient possible, à condition qu'elles tiennent à la main une bicyclette ou un cheval.

## ÊTRE FRANÇAISE AU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Durant la Première Guerre Mondiale, les femmes sont appelées à remplacer les hommes partis au front dans les champs et dans les usines, on les surnomme « les munitionnettes ». A la maison, elles prennent les responsabilités traditionnellement dévolues aux hommes, telle que la gestion du budget familial. En 1918, le personnel féminin dans le commerce et l'industrie a augmenté de 20 % par rapport à l'avant-guerre. Mais après la Première Guerre, les femmes sont rappelées à reprendre leur rôle d'épouses et de mères, d'autant plus que les lois natalistes de 1920 et 1923 interdisent toute propagande pour la contraception et punissent l'avortement de la peine de mort. Toutefois, 600 000 veuves de guerre deviennent chefs de famille et un grand nombre de femmes célibataires se comportent à l'égal des hommes.

Alors que les femmes obtiennent le droit de vote en Allemagne, en URSS et au Royaume-Uni entre 1918 et 1919, ce droit est refusé aux françaises par le Sénat en 1919. Dans les années 1920 et 1930, les mouvements féminins réclamant le droit de vote, telles Louise WEISS et son association « La Femme Nouvelle », prennent de l'ampleur. La plupart de ces mouvements entraîne l'amusement ou le mépris des hommes.



En 1924, les programmes scolaires jusqu'au baccalauréat deviennent les mêmes pour les garçons et les filles. En 1936, Léon BLUM nomme 3 femmes dans son Gouvernement de Front Populaire, mais son projet d'accorder le droit de vote aux femmes est rejeté par le Sénat. C'est pendant la Résistance que les femmes s'affirment, représentant 20 à 30 % des effectifs de ses réseaux. En 1942, Charles de GAULLE déclare qu'une fois la France libérée les femmes, comme les hommes, éliront l'Assemblée Nationale. Le 21 avril 1944, le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux françaises.

L'un des phénomènes les plus importants de l'après-guerre est l'augmentation du nombre de femmes actives. En 1964, on dénombre plus de bachelières que de bacheliers. De plus, le mouvement pour l'émancipation des femmes reprend. En 1949, Le Deuxième Sexe de Simone de BEAUVOIR conteste la place des femmes dans la Société, mais le mouvement féministe émerge vraiment en 1970. « Mon corps m'appartient », « Un bébé si je veux » sont les principaux slogans montrant que les femmes souhaitent occuper une place différente dans la sphère familiale. En 1967, la loi NEUWIRTH légalise la contraception et en 1975, la loi VEIL dépénalise l'IVG, remboursée par la Sécurité Sociale à partir de 1982.

**Gwenaëlle Bontemps**  
**CM Communication**



## LOUISE ATTAQUE : ANOMALIE

Plus de 10 ans après leur dernier album, les Louises se retrouvent pour nous offrir un nouvel album. Séparé de leur batteur originel, Gaëtan Roussel (chant, guitare), Arnaud Samuel (violon) et Robin Feix (basse) retrouvent, dans Anomalie, les textures abrasives de leurs débuts, tout en y injectant une puissance nouvelle.

Un 4ème album poétique et mélancolique que le groupe vous fera aussi découvrir lors de leur tournée qui passera cet été par les plus grands festivals.



## LE TEMPS DES FESTIVALS !

Le Mainsquare Festival, Musilac, Les Vieilles Charues, les Eurockéennes de Belfort, Solidays et bien d'autres encore ... C'est le moment de prendre ses places pour les nombreux festivals de cet été ! Alors n'hésitez pas et foncez !



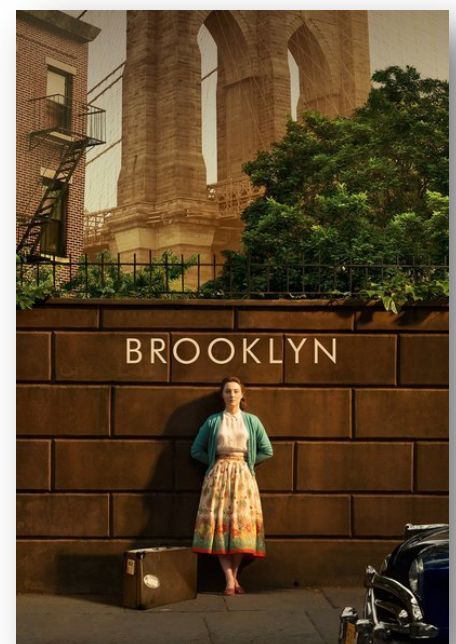
## BROOKLYN

Sorti le 9 mars, Brooklyn raconte l'histoire d'Eilis Lacey qui dans les années 50 quitte son Irlande natale pour un avenir meilleur de l'autre côté de l'Atlantique, à New-York.

Elle y rencontre vite un jeune homme qui l'aide à surmonter le mal du pays, mais son bonheur n'est que de courte durée lorsque son passé la rattrape ...

De John Crowley, Paul Tsan

Avec Saoirse Ronan, Domhnall Gleeson, Emory Cohen





## UNE RÉVOLUTION POUR VOS ONGLES !

Le vernis à ongle en spray vient de faire son apparition. Il a été mis en vente par la marque Anglaise Nail Inc<sup>®</sup>. Plus de débordement, plus de sous-couche, de dissolvant sur un coton tige. Sa pose déborde sur les doigts mais pas de problème, il suffit de savon et d'eau pour faire disparaître le vernis de la peau et il reste intact sur vos ongles. Rapide, efficace et simple, une vraie révolution pour votre manucure entre les jours de gardes !

## RECETTE : PIZZA TORSADE !

### Ingrédients

- 2 pâtes à pizza rondes
- 2 tranches de jambon
- Mozzarella râpée (vous pouvez aussi utiliser du gruyère)
- Concentré de tomate
- 1 œuf

### Préparation :

- Sur votre première pâte, étalez votre concentré de tomate sur l'intégralité de la pâte.
- Ajoutez une partie de la Mozzarella.
- Placez vos deux tranches de jambon de sorte à ce qu'elles recouvrent l'intégralité de la pâte.
- Rajoutez de la Mozzarella sur le dessus.
- Placez la seconde pâte sur le tout en appuyant légèrement sur les rebords pour bien fermer les deux pâtes.
- Placez votre verre au milieu du tout, avec un couteau formez des petites parts.
- Tournez les parts de sorte à former un petit tourbillon.
- Avec votre jaune d'œuf dorez le tout.
- Faire cuire 20 minutes à 180°C au four.



# COIN DÉTENTE



9			2	3	7	6	8	
	2		8	4			7	3
8		7	1		5		2	9
		4	5	9	8	3		
2					1			6
5	1						4	7
4		1	3		6	2	9	5
	5		9	1		7	3	8
3		8		5				

## SUDOKU

On se repose la tête avec un petit Sudoku niveau moyen... sauras-tu le résoudre ?

MOTS MELÉS : une fois le jeu terminé, un message apparaîtra !

- |              |              |              |
|--------------|--------------|--------------|
| <b>A</b>     | <b>E</b>     | <b>P</b>     |
| ACCOUCHEMENT | ECHOGRAPHIE  | PARACETAMOL  |
| AIGUILLE     | ECLAMPSIE    | PERIDURALE   |
| ALLAITEMENT  | EMBOLISATION | PLACENTA     |
| ALLERGIE     | ETRIER       | PROCALCITONI |
| AMNIOSCOPE   | <b>G</b>     | NE           |
| AMNIOTOMIE   | GROSSESSE    | <b>R</b>     |
| ANTECEDENT   | <b>H</b>     | RCF          |
| ARTERE       | HEMOGLOBINE  | <b>S</b>     |
| <b>B</b>     | HEPATOMEGALI | SERINGUE     |
| BIBERON      | E            | SEXOLOGIE    |
| BILIRUBINE   | HERNIE       | SPECULUM     |
| BIOPSIE      | HYPERTENSION | STERILE      |
| <b>C</b>     | HYPOGLYCEMIE | <b>T</b>     |
| CESARIENNE   | <b>I</b>     | THROMBOSE    |
| CHOLESTASE   | ICTERE       | TROPHOBLASTE |
| CONTRACEPTIO | <b>L</b>     |              |
| N            | LACTATE      |              |
| <b>D</b>     | <b>M</b>     |              |
| DELIVRANCE   | MECONIUM     |              |
| DIU          | METRORRAGIE  |              |
|              | MISOPROSTOL  |              |

P R O C A L C I T O N I N E M H P E A E  
 A N T E C E D E N T B E N E Y E A I R I  
 C A I G U I L L E I N O M P A M R H T G  
 E O R C I P E O L N I A E E L O A P E O  
 S E N U R R C I E T C R T I L G C A R L  
 A U E T E S R I A C T M R L A L E R E O  
 T G J T R U R S O E A E O A I O T G H X  
 S N C N B A I U N T E C R G T B A O Y E  
 E I S I S L C S N M F O R E E I M H P S  
 L R N E O H I E U V E N A M M N O C O L  
 O E C B E O C L P P O I G O E E L E G O  
 H S M M N A U U O T S U I T N L G C L T  
 C E E A L C R C F V I M E A T A R N Y S  
 E N E P E I S P O I B O Z P E R O A C O  
 T R O P H O B L A S T E N E T U S R E R  
 R E S G I E E S O B M O R H T D S V M P  
 I E I N R E H A M N I O T O M I E I I O  
 E N M E C L A M P S I E U I A R S L E S  
 R A L L E R G I E S T E R I L E S E U I  
 N O R E B I B L A C T A T E D P E D X M

LE DEBARDEUR (S-XL) 5 €  
8 € LES 2



DISPONIBLE EN BLANC OU NOIR

LES LUNETTES 1 €



DISPONIBLES EN BLEU, ORANGE,  
ROUGE, ROSE OU VERT

LE PULL (M-XL) 20 €



DISPONIBLE EN NOIR

1 € LE PIN'S



## PACK TOTAL LOOK



- 1 PULL
  - 1 DEBARDEUR
  - 1 PAIRE DE LUNETTES
  - 1 PIN'S
- = LA CLASSE TOTALE

→ 25€ !

BON PLAN :   
COMMANDEZ VOS  
PULLS EN GROUPE !

20€ LES 5 PREMIERS  
15€ LES SUIVANTS !

SOIT 25€ DE REDUCTION POUR 10 PULLS



## **Bélier (21 mars au 20 avril)**

Ça se calme en stage, tu auras plus de temps pour tes patientes, tu pourras même manger et faire pipi. Côté coeur, de belles surprises t'attendent, ne désespère pas !



## **Taureau (21 avril au 21 mai)**

Le début du mois de mars a été synonyme de tensions avec tes proches, mais rassure-toi, tout va s'arranger en fin de mois :-). Si tu es en couple, ça roucoule à foison. Célibataire, ça chauffe dur !



## **Gémeaux (22 avril au 21 juin)**

Les Sages-Femmes sont dures en ce moment, ne le prends pas trop à coeur. Avec ta moitié, c'est les giboulées de mars ! Tantôt câlins, tantôt querelles... Courage :-)



## **Cancer (22 juin au 22 juillet)**

Avec tes proches, tout se passe bien. Tu es aussi très efficace en stage, une bonne validation de stage s'annonce ! Et l'amour, ah l'amour... ça aussi, ça promet ;-)



## **Lion (23 juillet au 23 août)**

Tu es en mode séduction, et ça fonctionne ! Le début de ton stage a été difficile, mais tu y vas crescendo, celui-ci va très bien se terminer, tu sauras faire preuve d'initiative :-)



## **Vierge (23 août au 23 septembre)**

C'est le moment de profiter de la vie ! Sentimentalement, il y aura des rebondissements. En revanche, méfiance, ne prends pas d'engagement ce mois-ci, des entourloupes te guettent.



## **Balance (23 septembre au 22 octobre)**

Ta justesse légendaire sera perturbée par des événements irrationnels en mars. Ne te laisse pas influencer, garde ton cap ! Côté coeur, le romantisme n'est pas ton truc, tu aimes les relations équitables.



## **Scorpion (23 octobre au 22 novembre)**

Tout va bien pour toi ! En stage, rien ne t'impressionne. En revanche, tu te laisseras séduire ce mois-ci. Que tu sois en couple ou célibataire, tu seras moins sauvage que d'habitude :-)



## **Sagittaire (23 novembre au 21 décembre)**

Tu fais le plein d'énergie ! Tu es très efficace en stage et les Sages-Femmes le remarquent. Côté coeur, ça sent les embrouilles, profite tant qu'il en est encore temps.



## **Capricorne (22 décembre au 20 janvier)**

En mars, tu te concentres tellement sur ton mémoire que tu ne sors plus de chez toi et ta moitié en pâtit... A la fin du mois, tu te laisseras envahir par tes sentiments, trouve un juste milieu !



## **Verseau (21 janvier au 19 février)**

Ouch, le début du mois a été tendu ! En stage, ça va aller en s'améliorant au fil de mars. Les célibataires, vous n'arrivez pas à vous engager. En revanche, en couple vous ferez le plein de projets !



## **Poisson (20 février au 20 mars)**

Tes projets avancent bien et tu convaincs tout le monde en stage ! Mais attention au retour de bâton... Sentimentalement, tu es très romantique et ton couple va à merveille :-)

# Et c'est quoi pour vous le développement durable ?

pour moi ?  
c'est la galère : j'arrive  
30 min en retard à cause  
du covoiturage !



BD faite sur  
du papier  
certifié →



j'utilise des  
Crayons faits en  
bois FSC

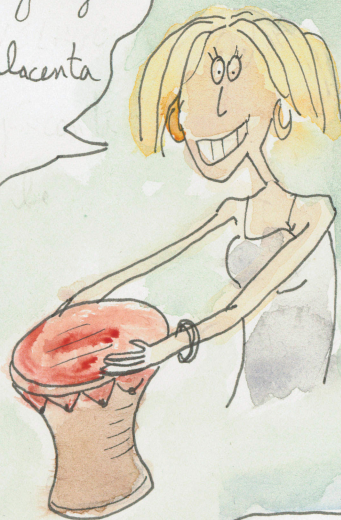


moi j'utilise  
des couches lavables  
pour mon bébé



caca  
ok!

je suis pour le recyclage !  
j'ai recyclé mon placenta  
pour en faire une  
peau de djembé !



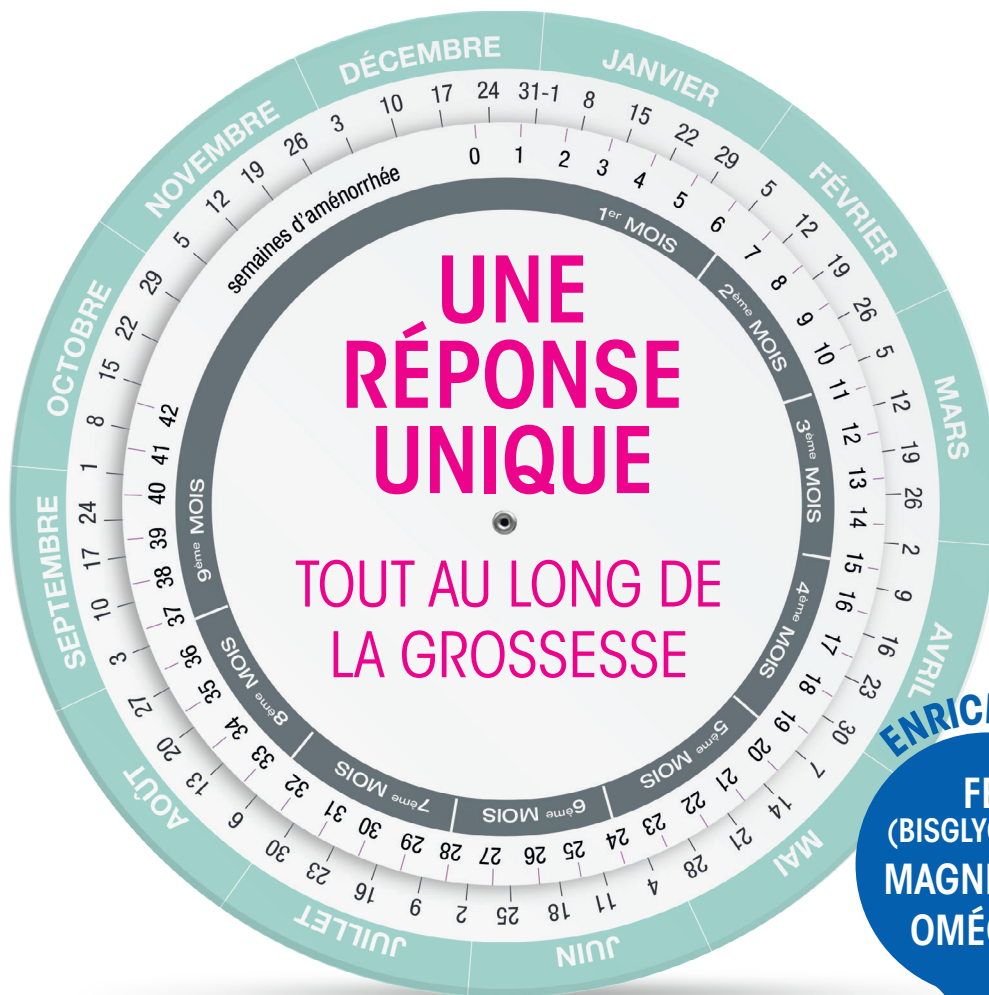
bah moi j'en propose à chaque fois  
du rabe ! tous les midis !



NOUVELLE FORMULE

# Oligobs® Grossesse

Complément alimentaire de grossesse



ENRICHIE EN  
FER  
(BISGLYCINATE)  
MAGNÉSIUM  
OMÉGA 3



**TOUS LES MINÉRAUX, VITAMINES  
ET OMÉGA 3 ESSENTIELS**

à la préparation et au bon développement  
de la grossesse.

- Boîtes pour 1 mois et 3 mois
- 1 comprimé + 1 capsule / jour



Laboratoire CCD